

pectueusement Votre Excellence d'agrèer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre, l'honorable sénateur Perrault, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le Bill C-12, intitulé: «Loi portant reprise des opérations de manutention des grains sur la côte ouest», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois, sur division.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Perrault, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté, sur division.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Au nouvel appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême et modifiant en conséquence la Loi sur la Cour fédérale»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Avec permission,

Le Sénat se reporte aux Avis de Motions.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Perrault, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi le 15 octobre 1974, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Président informe le Sénat qu'elle a reçu une communication du Secrétaire administratif du Gouverneur général.

La communication est alors lu par l'honorable Président comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 10 octobre 1974

Madame,

J'ai l'honneur de vous aviser que Son Excellence le très honorable Bora Laskin, C.P., l'Administrateur du Gouvernement du Canada, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 10 octobre à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer, Madame le Président, l'assurance de ma haute considération.

ANDRÉ GARNEAU

Brigadier Général

Secrétaire administratif du Gouverneur général.

L'honorable

Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers cinq heures trente de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative

4 h 50

Le Sénat reprend sa séance

5 h 45

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir pour attendre l'arrivée de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, le très honorable Bora Laskin, C.P., Juge en chef du Canada en sa capacité d'Administrateur du Gouvernement du Canada arrive et prend place sur le Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que—

«C'est le désir de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,